

JUSTICE ECONOMIQUE ET JUSTICE ECOLOGIQUE

(Quelques perspectives bibliques)

par le pasteur Frédéric Gangloff

Introduction

Si l'on entend par économie « la définition d'un ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses », l'on ne sera guère étonné que la Bible ne s'intéresse pas vraiment au sujet. Cela ne veut pas dire pour autant que les questions économiques en soient absentes, loin de là, mais on ne saurait en déduire des lignes théologiques conséquentes qui inciteraient à militer en faveur de tel système économique, ou a fortiori, à en condamner un autre (néo-libéral), sous prétexte que la Bible prendrait nécessairement et toujours partie pour le plus faible (option pour les pauvres) et contre le plus riche...La chose est bien plus complexe que cela et quelquefois surprenante...De même, en ce qui concerne « l'écologie appliquée », science moderne s'attachant à étudier l'action de l'homme sur la nature dans le but d'en limiter les conséquences néfastes et de favoriser une gestion rationnelle de la nature, on ne peut pas dire que cela soit le souci principal des auteurs de la bible et encore moins la préoccupation majeure de l'humain de l'antiquité qui devait avant tout survivre dans un environnement qu'il ressentait comme hostile. Enfin, ce que chacun d'entre nous ici entend sous « justice » ne s'apparente pas forcément à la même notion que les anciens connaissaient et pratiquaient, sans parler de la « justice » au sens biblique du terme, avec ses propres significations. Ceci étant exposé d'emblée, je vous propose la démarche suivante :

1. Quelques indications concernant le rapport à la nature et les sociétés des auteurs bibliques
2. La justice et ses significations dans la Bible (synthèse)
3. Y a-t-il des indications dans la Bible qui militeraient en faveur d'une justice économique et écologique ?
4. En quoi les éléments bibliques peuvent-ils éclairer le débat ou être pertinents dans le cadre de la rédaction d'un tel document (ARM)

1. Economie et écologie dans le monde de la Bible ?

La représentation du monde chez la plupart des populations sémites, et même longtemps par la suite, était identique à d'autres civilisations de l'ancien orient. La terre est un grand disque qui repose sur les eaux de l'océan primordial et surmontée d'une voûte solide, en arc de cercle, le firmament. Ce dernier s'ouvre comme des écluses laissant s'écouler l'eau vers la terre du bas. Les astres sont comme épinglés à cet arc (arc-en-ciel). Au-dessus, se trouvent les cieux supérieurs, domaines des divinités. Au bout du monde, les piliers du ciel rejoignent les piliers de la terre qui s'enfoncent dans les profondeurs (eaux) et où se trouve le shéol. On s'aperçoit que la création est un tout, qui fonctionne comme un système de vases communicants. La terre ferme est le seul endroit stable dans un environnement chaotique et bouillonnant. Les entrailles des océans sont habitées par des monstres (Léviathan) et autres créatures, et les cieux supérieurs par les dieux. Ce n'est que plus tard que le cosmos deviendra un univers considéré comme un système bien ordonné. En règle générale, le monde civilisé est l'espace colonisé, organisé, contrôlé et habité par les humains. Il est visualisé comme un jardin au milieu de l'aridité, comme un enclos de protection au milieu de la nature sauvage. Par rapport à cet espace domestiqué, il subsiste toujours un extérieur qui symbolise le chaos, le danger et l'incontrôlable : les animaux sauvages, les phénomènes naturels, les démons. L'humain est au centre du monde et se retrouve en lutte permanente contre son environnement. Il lui faut le soumettre, se l'approprier, en d'autres termes l'exploiter le mieux possible pour en tirer sa subsistance. Ainsi, depuis

la préhistoire et tout au long de l'antiquité, le Levant a énormément changé et a été modelé par l'activité humaine. Du nomadisme au sédentarisme, en passant par la révolution de l'agriculture, les paysages et l'environnement des pays du bassin méditerranéen ont subi de multiples transformations. L'économie des gens de la Bible était essentiellement agraire (vin, céréales, olives, parfum). Cela a contribué au défrichage de grandes surfaces, au déboisement intensif, à l'érosion des sols (cultures intensives et grignotage des chèvres), à la stratégie de la terre brûlée, à l'assèchement des marais, à la détérioration de la nature et à l'extinction prématurée de nombreuses espèces animales due à la chasse (l'éléphant, l'hippopotame 8^e s. av. J.C). Sans compter que la succession des grands empires (Egyptiens, Assyriens, Babyloniens, Grecs, Romains) a accéléré la colonisation et l'exploitation naturelle et industrielle de tout le Levant. En guise d'exemple, il a fallu que l'empereur romain Hadrien prenne des mesures draconiennes – création des premiers parcs protégés - pour protéger les cèdres du Liban et les sauver de la disparition. Avec l'émergence des nouvelles techniques et l'urbanisation du Levant, on voit apparaître, à côtés des nomades et des agriculteurs, des castes de marchands, d'artisans, de prêtres, de guerriers, de scribes et de riches propriétaires fonciers, et les inégalités se creuser de plus en plus. Lors de la période romaine, le Temple de Jérusalem deviendra un facteur économique très important, générateur de main d'œuvre et source de convoitise et d'enrichissement, sans compter les dividendes (devises) que rapportent les circuits de pèlerinages en provenance de la diaspora juive. L'on voit bien se dessiner dès l'époque, des problèmes similaires aux nôtres. Il n'en demeure pas moins que l'on a l'impression que tout ce qui se passe entre le créateur et sa création concerne l'humain, son bien, ou passe par la médiation de l'homme, seul maître à bord après Dieu. On semble loin de préoccupations écologiques ou économiques et encore moins en terme de justice ; et pourtant...

2. La justice et ses implications dans la Bible (synthèse)

La notion biblique de justice est différente du concept occidental (rendre à chacun ce qui lui appartient). Elle est surtout une qualité qui implique que tout ce qui s'y rapporte réponde à ce que le droit, la norme, la coutume ou l'essence des êtres exige. Dès l'origine et chez la plupart des peuples autour du bassin méditerranéen, la justice est équivalente aux notions de rectitude, droiture, probité, voire vérité, une sorte d'équilibre qui maintient l'ordre et l'harmonie du monde. Ce n'est donc pas qu'une simple notion juridique mais essentielle pour comprendre les sociétés de l'époque.

2.1 La justice de Dieu

Elle se mesure d'après les actes de Dieu avec les promesses faites aux patriarches, les stipulations de l'alliance et les annonces des prophètes. Dieu agit en logique avec lui-même, qu'il s'agisse de châtier ou de sauver. Cette justice s'exerce toujours dans le contexte d'une alliance. La justice de Dieu s'offre à l'humain à travers la Torah (Loi) qui indique également un enseignement, une direction, on pourrait même parler de chemin de vie. Dans la même perspective, l'action salvifique de Dieu, sa grâce, miséricorde, sont des manifestations concrètes de sa justice. La création, également est soumise à cette justice divine. Bien souvent, il apparaît que le seul qui reste fidèle à l'alliance, envers et contre tout est Dieu. Dans le NT, les références à la justice divine deviennent plus rares. C'est le don de la foi et de Jésus-Christ qui devient le reflet de la justice divine. Elle se révèle dans l'évangile et correspond au plan de salut attesté par la Loi et les prophètes.

2.2 La justice du Roi

Ce dernier est l'intermédiaire de Dieu sur terre, son « ombre », il doit agir et faire respecter les principes de la justice divine. Il doit aimer et rechercher la justice, faire appliquer le droit et la justice. Cela ne veut pas simplement dire que le monarque ou le pouvoir judiciaire doivent se contenter d'appliquer des peines, d'exercer le pouvoir judiciaire, de punir, récompenser ou de légiférer, mais de par sa fonction

quasi-divine, le roi doit veiller à ce que les normes et l'équilibre de la vie sociale soient respectés. Pour ce faire, on retrouve souvent cette responsabilité royale à l'égard des pauvres, des plus faibles, des étrangers, de la veuve et de l'orphelin, afin que ces derniers bénéficient d'une certaine protection et de l'intégrité de leur droits notamment au niveau d'une proclamation de la rémission des dettes, de l'année sabbatique ou du jubilé.

2.3 La justice du « fidèle »

Alors qu'au départ, la justice semble être plutôt une affaire divine et royale, par la suite, après l'époque exilique et peut-être dû à l'effondrement des institutions, c'est le simple fidèle qui est invité de plus en plus à observer le droit et à pratiquer en tout temps la justice. Cela n'a plus rien à voir avec du donnant-donnant, mais on se dirige de plus en plus vers ce qui deviendra de la charité et de la solidarité intercommunautaire. Les lois justes demandent de rompre les chaînes injustes, de partager le pain avec l'affamé, d'héberger les pauvres sans abri, de vêtir celui qui est nu. C'est vraiment à l'époque des deux testaments que cela sera chose faite. Les trois piliers de la piété juive (jeûne, prière et aumône). C'est dans la nature des choses que le plus riche prête main forte au plus pauvre. Dans le sermon sur la montagne, suivre Jésus impliquera un pas supplémentaire, la soumission à la règle d'or et peut-être l'idée d'amour qui surpasse la justice préconisée par les rabbins. On pourrait dire que d'une notion de justice (norme, équilibre, probité) à l'échelle divine et institutionnelle, on est passé à la charité dans les actes de tous les jours ; ce qui conduira à tout le débat sur la justification par la foi ou par les actes. Remarquons pour conclure ce chapitre, que dans tous les cas cités précédemment, la justice s'applique exclusivement aux seuls membres de la communauté, du clan ou de la tribu. Si certaines catégories sociales comme l'émigré peuvent bénéficier de certaines mesures favorables, l'étranger lui en reste exclu. C'est à partir du sermon sur la montagne que l'idée d'une justice appliquée à tous commence à voir le jour (amour universel ?).

3. Y a t il des indications dans la Bible qui militeraient en faveur d'une justice économique et écologique ?

3.1 Des lois à caractère social et écologique

A côté de la fameuse loi du talion (œil pour œil, dent pour dent), qui en elle-même est déjà un progrès, on retrouve toute une série de mesures destinées à sauvegarder un certain équilibre social. On peut citer : le sabbat étendu à l'émigré et aux bêtes, la libération de l'esclave hébreu au bout de la septième année, des allocations chômage ou compensations financières en cas d'immobilité, des compensations financières pour pâturage illicite, incendie criminel. On défend le prêt à intérêt au plus démuné ou l'usure à l'égard de son frère, mais pas l'étranger. On renouvelle l'obligation de rendre le manteau. Plusieurs lois se déclarent en faveur de l'émigré, de la veuve et de l'orphelin. En ce qui concerne la contribution aux finances du Temple, elle consiste en la même somme pour tout le monde (riche ou pauvre). On préconise de laisser dans les champs des restes pour les catégories les plus démunies (glanage). Faut-il voir derrière l'interdiction de semer des semences différentes dans le même champ ou des fibres différentes dans les mêmes habits des mesures de protection à l'égard de la nature (champs en jachère et repos sabbatique ?). Ce qui revient encore fréquemment sont l'interdiction des poids manipulés, des mesures et des balances truquées, et le déplacement illicite des bornes territoriales, la remise de la dette, le droit de rachat, les villes refuge, l'incorruptibilité des juges, protection de la pureté de la femme, le versement des salaires, et le respect des biens du « frère ». Au niveau des lois de la « guerre », on préconise d'épargner les arbres fruitiers mais d'abattre les autres pour en faire des machines de guerre. De même, celui qui trouve un nid sur un chemin avec des œufs ou des oisillons et la mère, est invité à emporter les petits et à épargner la mère. Une fois de plus on s'aperçoit que cette justice « économique » est partielle et ne s'étend qu'au « frère ».

3.2 Les prophètes pré-exiliques

La plupart de ces mesures se retrouvent dans les invectives des prophètes tels Esaïe, Jérémie, Amos et d'autres. Ajoutons que pour ceux-ci l'ignorance de la justice perturbe également l'ordre de la création qui en souffre. Les catastrophes naturelles, dont la sécheresse, sont l'expression de l'absence de justice. Pour se faire entendre, les prophètes utilisent le thème du procès. C'est toujours Dieu l'instigateur et les accusés sont tantôt le pouvoir politique tantôt le clergé. Le but de ce procès est de rétablir l'équilibre de la justice. Dans les oracles de jugement, la punition divine est souvent orientée vers la nature qui deviendra désertique et terre de pâture. L'oracle d'Habaquq 2, 17 à l'encontre des babyloniens sonne comme une vengeance de la nature qui se rebelle contre son exploiteur : « La violence faite au Liban te submergera et les bêtes qui ravageaient seront écrasées à cause du sang humain, à cause de la violence faite au pays, à la cité et à tous les habitants ».

3.3 Divers

On pourrait citer la prédication programmatique de Jésus en Luc 4 dans la synagogue et ses accents sur la bonne Nouvelle aux pauvres, la libération et le jubilé et les implications sur son ministère et sa mort. Sans oublier l'épisode des vendeurs du Temple. De même, l'essai avorté dans le livre des Actes de l'irruption du royaume de Dieu sur terre et de la mise en commun des biens au sein des premières communautés conduisant à la création de la diaconie dans l'église primitive. L'idée d'une réconciliation de la création en Christ se retrouve en Colossiens ainsi que la thématique des nouveaux cieux et de la nouvelle terre en Apocalypse, conduisant à la théorie des deux mondes. On peut se demander toutefois si le christianisme n'a pas à un moment, comme dirait G.Vahanian, préféré changer de monde plutôt que de changer le monde ! Paul n'était pas vraiment un révolutionnaire en ce qui concernait la justice sociale (esclavage) et le destin de la création ne l'intéressait finalement que dans la perspective de la parousie du Christ.

4 - Quelques pistes pour alimenter le débat : justice économique et justice écologique

- On est toujours le produit d'une tradition, d'un milieu, d'une formation. Ainsi ma manière d'aborder le thème, de l'analyser, de faire le rapprochement correspond à une éducation du nord. Or je constate que ce document est le résultat d'un forum sud-sud, membres de l'ARM. Je me demande s'il est légitime de le reprendre tel quel ou s'il n'est pas nécessaire de l'adapter à nos défis du nord, qui rejoignent certes ceux du sud, mais qui ne sont pas forcément les mêmes préoccupations. Ne sommes-nous pas finalement les responsables et les promoteurs du néo-libéralisme et n'avons-nous pas justement légitimé d'un point de vue biblique des choses opposées. En tant que « nordiste », j'ai ressenti un certain malaise et je me suis senti directement interpellé, voire accusé... Il me manque la dimension du dialogue Nord-sud...
- Cette déclaration de foi, qui soi dit en passant n'en est pas vraiment une, prend d'emblée le parti du « pauvre » face au riche qui est l'exploiteur, le dominateur. J'ai essayé de montrer que dans la Bible ce n'était pas aussi évident que cela. Jésus n'a pas condamné les riches, il les a appelés à partager, à rétablir l'équilibre et à réduire les inégalités. D'ailleurs d'un point de vue biblique la pauvreté n'est pas forcément matérielle, mais aussi et souvent de l'ordre spirituelle et du relationnel. Le royaume de Dieu que Jésus annonce est, me semble-t-il, un appel à la conversion à tout le monde en faveur de la réconciliation, du partage, du service... C'est ce vers quoi l'Eglise universelle devrait tendre...

- Il me semble que tout système asservissant et exploitant l'être humain devrait être rejeté au nom de l'évangile (néo-libéral ou autre), mais comme nous vivons encore sur terre il faut bien trouver un consensus du vivre ensemble satisfaisant pour tout le monde. Ce texte est pertinent pour dénoncer les abus, rappeler des principes, même élaborer dix commandements fort actuels afin de résister contre la mondialisation, mais il n'entre pas en matière en ce qui concerne le positif... En d'autres termes, au lieu d'être simplement anti-mondialiste en quoi et comment pourrions-nous contribuer à une mondialisation maîtrisée et solidaire ?
- Le point central concernant la justice biblique c'est que finalement Dieu est propriétaire de toute chose qu'il met à disposition... Nous devons nous efforcer de rétablir l'égalité, l'équilibre et que cela ne se fasse au détriment de personne...
- En ce qui concerne les théologies de la terre ou du pays, il y a dans l'AT plusieurs thèmes qui pourrait contribuer à alimenter la réflexion : Le peuple est exilé ou perd sa terre à cause de son infidélité, ses péchés (jugement) ; la terre appartient à Dieu, il en fait une aire sacrée. Pour les théologiens plutôt sacerdotaux la création n'est pas uniquement matière ou chose, il s'agit de partager son habitat avec d'autres, d'où l'idée de la cultiver, l'entretenir et la garder. Pour d'autres, la terre et ses richesses ne profite au peuple que s'il garde les lois... Dans l'état idéal de la création, l'homme est le médiateur entre la nature et Dieu, avec la distinction entre le bien et le mal on est passé du positif (terre, animaux, femme, créateur) au négatif. L'idée qui est tout de même fortement présente et reprise par la suite après le déluge, c'est la domination et la soumission de la création à l'humain, on passe d'une alimentation végétarienne à l'apport de viande...
- Les textes bibliques sont unanimes pour dire que la justice est une question d'engagement, d'investissement, d'actions, de mesures, de courage... Encore ne suffit-il pas de dire comme Il Pierre 3,13 que « nous attendons selon sa promesse des cieux nouveaux et une terre nouvelle où la justice habite », il faut aussi se bouger pour qu'un autre monde soit possible....